



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, Lundi 27 novembre 2023

SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN PAR AUTOBUS DANS LE PÉRIMÈTRE RELEVANT DE L'ÉTABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ACHAMAL AL GHARBI

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE GESTION DÉLÉGUÉE PROVISOIRE

Le Conseil de l'Établissement de Coopération Intercommunale « Achamal Al Gharbi » (**ECI Achamal Al Gharbi**) a approuvé, lors d'une délibération en date du 23 novembre 2023, la conclusion d'un contrat de gestion déléguée provisoire du service public de transport public urbain par autobus relevant de l'ECI.

À la suite de cette approbation, l'ECI Achamal Algharbi et la société Issal Madina SA, filiale intégralement détenue par la Compagnie de Transports au Maroc (**CTM**), ont signé le contrat de gestion déléguée le 24 novembre 2023.

Dans les conditions et suivant les modalités décrites dans le contrat de gestion déléguée, Issal Madina SA assurera, en tant que délégataire, la gestion, à titre provisoire, du service public de transport public urbain par autobus relevant de l'ECI « Achamal Algharbi » pour une durée d'une (1) année, commençant à courir à compter du 27 novembre 2023, renouvelable pour une durée n'excédant pas une (1) année.

Le contrat de gestion déléguée porte sur le périmètre des communes relevant de l'ECI Achamal Al Gharbi.

Le contrat a été conclu dans le cadre des dispositions de l'article 6 de la loi 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics.

Par ailleurs, CTM et Transdev Maroc Holding ont conclu le 27 novembre 2023 un protocole d'accord prévoyant une prise de participation de Transdev Holding Maroc SA dans le capital de Issal Madina SA à hauteur de 49%. Cette prise de participation interviendra une fois les autorisations réglementaires obtenues.